



**DATE DE
CONVOCAATION
27 MARS 2015**

**DATE D'AFFICHAGE
27 MARS 2015**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 20
VOTANTS : 23**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil quinze**

Le **deux avril à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET.

M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.

Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.

Mme MINARD de CHABANNES. M. HUSSON. Mme MERLE.

M. FUMOUX. M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN.

Mme DESMARD. Mme FERREIRA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **Mme DUPERROUX. M. TALABARD. Mme PERICHON.**

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée communale qu'une décision du Conseil d'Etat a jugé obligatoire le vote spécifique des taux des impositions directes, par délibération distincte de celle approuvant le budget.

Il présente les taux d'imposition 2015, pour lesquels la Commission des Finances, réunie le 26 mars 2015, a émis un avis favorable.

OBJET :

**Fiscalité. Fixation
des taux
d'imposition 2015
pour la Taxe
d'Habitation, la Taxe
Foncière Bâtie et la
Taxe Foncière Non
Bâtie.**

	<u>Taux 2014</u>	<u>Taux 2015</u> <u>Proposés (les mêmes)</u>
Taxe d'Habitation	14,43	14,43
Taxe Foncière (Bâti)	15,07	15,07
Taxe Foncière (Non Bâti)	35,65	35,65

Monsieur le Maire explique les raisons du choix de cette fiscalité 2015, qui prône une conservation des taux de l'année précédente.

La gestion efficiente des comptes de la commune permet de poursuivre une politique d'investissement sans recourir à une augmentation des taux de fiscalité.

Cependant, il est indéniable que la conjoncture est difficile avec cette année une nette baisse des dotations de l'Etat. Cette situation impose à la commune d'avoir une gestion rigoureuse de ses charges de fonctionnement.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conserver stables les taux de la fiscalité directe locale pour 2015,
- de voter ces taux 2015 tels que présentés ci-dessus.

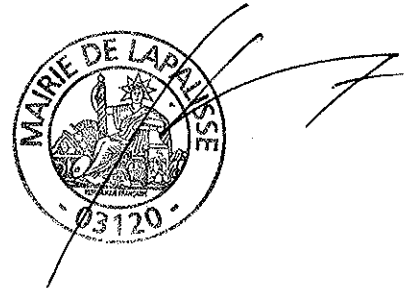
Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Le Maire,



Publié ou Notifié

le :
Accusé de réception de la télétransmission
le :

